

N° 749
17 JANVIER
2015

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO TOUJOURS CHARLIE



de la week-end par des marches d'une ampleur sans précédent. Le temps des réponses politiques est maintenant venu et l'École est interrogée, attendue. Dans nos établissements,

Face à l'horreur, pour sortir de la sidération dans laquelle les massacres dans les locaux de Charlie Hebdo et dans l'Hyper casher ont plongé le pays, il était vital de se retrouver ensemble dans la rue pour témoigner, refuser l'obscurantisme, être solidaires pour être plus forts et rester debout. Les manœuvres politiques ou partisans n'ont pas eu raison du mouvement qui s'est traduit pendant

nous avons fait face, avec courage parfois devant des difficultés auxquelles rien ne nous avait préparé-e-s, si ce n'est notre volonté permanente d'être à l'écoute de nos élèves, de tous nos élèves. Autant il est réconfortant de constater que le pays redécouvre l'importance de l'École, autant il nous reste encore à convaincre qu'elle ne peut pas tout dans un contexte d'injustice sociale, de chômage massif et de stigmatisation de catégories de la population. Elle a besoin de reconnaissance, de sérénité, de soutien et de confiance, et bien entendu de moyens.

Travaillons, agissons pour que tous ceux qui se sont déclarés « Charlie », le soient encore demain. C'est aussi cela l'honneur et la fierté de nos métiers, le sens de notre engagement.

■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

MOBILISATION LE 3 FÉVRIER POUR QUE VIVE L'ÉCOLE !

Les événements tragiques de la semaine dernière ont suscité un sursaut citoyen particulièrement exceptionnel, rassemblé dans la rue plusieurs millions de personnes, notamment dans un cortège du monde du travail.

Les témoignages de solidarité avec l'équipe de *Charlie Hebdo*, avec les familles des dix-sept victimes, les expressions de l'émotion ont afflué ; le mouvement syndical était présent dans la rue pour rappeler son attachement à la liberté d'expression, aux principes de liberté, égalité, fraternité qui fondent notre République mais aussi son aspiration à la justice sociale. L'éducation a été particulièrement interpellée sur son rôle et, dans le débat qui ressurgit, la Nation en s'interrogeant sur les mesures à prendre pour éviter tout nouveau drame, lui assigne des responsabilités particulières. La ministre de l'Éducation a réuni durant la semaine les différents partenaires de l'École, fédérations de l'Éducation, associations de parents, organisations de jeunesse... afin de discuter de l'accompagnement des personnels, des outils qui pourraient être mis à la disposition des enseignants, en particulier par le biais d'une formation continue aujourd'hui en déshérence. Si le SNES et la FSU ont appuyé la nécessité d'injecter des moyens dans la formation, de soutenir les enseignants, ils ont aussi rappelé que l'École n'avait pas faibli, que le travail avec les élèves pour développer l'esprit critique, l'esprit de tolérance, expliciter le sens de la laïcité, amener au vivre ensemble était le lot quotidien des enseignants. Il ne s'agirait donc pas aujourd'hui de leur asséner des prescriptions alors même que le travail éducatif requiert temps et moyens pour amener à des débats construits et argumentés. Il ne s'agit pas non plus d'occulter les questions de fond qui minent notre société et n'épargnent pas l'École. Questions de choix politiques et économiques qui ont dépouillé les services publics, et conduit à l'abandon de territoires entiers, au chômage massif des jeunes, à des discriminations et discours xénophobes.

Les solutions ne sont certes pas à chercher dans l'augmentation des mesures sécuritaires ; elles ne peuvent se contenter non plus de la seule affirmation de principes si ceux-ci ne font pas sens pour une partie de nos jeunes quand ce qu'ils vivent, c'est l'inégalité et les discriminations, l'échec scolaire voire le décrochage. À l'injonction faite à l'École de transmettre ce qu'est la laïcité, la fraternité, la liberté, quelle est la traduction en termes de moyens ?

La politique de relance de l'éducation prioritaire est restée à mi-chemin, les classes s'annoncent très chargées à la rentrée 2015, la charge de travail des enseignants croît sans qu'aucune reconnaissance salariale ne suive, la formation est indigente, le temps passé avec les élèves se réduit souvent.

Il faut un véritable engagement de la nation pour l'École et ses personnels, message que nous porterons lors de la journée de grève du 3 février.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale



Illustration réalisée pour une publication de la FSU par Charb en décembre 1999

CETTE SEMAINE 2

- LOI SUR LE VIEILLISSEMENT

ENJEUX 3

- LE PLAN JUNCKER POUR L'UE
- LA CRISE EN GRÈCE
- MOBILISATIONS EN BELGIQUE ET EN ITALIE

ENJEUX 4-5

- POURQUOI SE MOBILISER LE 3 FÉVRIER
- POUR LA REVALORISATION, POUR LA FORMATION, POUR EXIGER D'AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- AVANCEMENT D'ÉCHELON HORS-CLASSE
- MOUVEMENT INTER
- ACTION DANS LES LYCÉES HÔTELIERS

SUR LE TERRAIN 7

- PROJET DE LOI SANTÉ
- AFFAIRE DES CARICATURES À STRASBOURG

HOMMAGE 8

- DES CRAYONS ET DES HOMMES

À l'appel du SNES-FSU
GRÈVE NATIONALE
Mardi 3 février 2015

snes fsu RÉMUNÉRATIONS

snes fsu MÉTIERS

snes fsu CONDITIONS DE TRAVAIL

« Le fanatisme est un monstre qui ose se dire le fils de la religion » VOLTAIRE

LOI SUR LE VIEILLISSEMENT

LA VALSE DES REPORTS

Le projet de loi du gouvernement, dont le vote était initialement prévu en 2013, n'a toujours pas été examiné par le Sénat... Outre son retard, le texte inquiète par les nombreuses insuffisances qu'il recèle.

En raison des reculs successifs, le premier volet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement est encore en attente d'une date de passage au Sénat. L'examen par la commission des affaires sociales du Sénat de ce texte, voté le 17 septembre 2014 à l'Assemblée nationale, est prévu le 17 février 2015. Ce texte ne devrait être appliqué qu'à compter du 1^{er} trimestre 2016. Le conditionnel est de rigueur, puisque la loi était annoncée pour fin 2013... Nous pouvons légitimement nous interroger sur son effectivité avant la fin du quinquennat.

UN TEXTE À REVOIR

La FSU et le SNES ont dénoncé l'insuffisance de la loi qui ne reprend que le dossier « aide à domicile », occultant la douloureuse question des EHPAD, mais ils considèrent qu'elle est un premier pas pour les personnes concernées, leurs familles et les personnels. Pour la revalorisation de l'APA (allo-

cation personnalisée d'autonomie) – si maigre soit-elle –, pour le droit au répit pour les aidants – si insuffisant soit-il –, il faudra encore attendre. Certes, Mme Rossignol a annoncé la revalorisation des salaires de l'aide à domicile, mais il n'en demeure pas moins que la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), destinée au financement de la perte d'autonomie et prélevée sur les retraités imposables, est détournée de son objectif. Sera-ce encore le cas en 2015 ?

Le projet de loi actuel, qui ne supprime pas la barrière d'âge, est insuffisant : la perte d'autonomie nécessite une prise en charge solidaire par la Sécurité sociale, dans le cadre du service public, ainsi que des personnels qualifiés et correctement rémunérés. Les organisations syndicales de retraités, avec les associations, vont à nouveau exprimer leur colère, leur impatience et leurs revendications.

POUR UNE LOI AMBITIEUSE

C'est le sens des actions décidées par l'intersyndicale signataire des actions du 3 juin et du 30 septembre 2014 : en janvier, dépôt d'un memorandum auprès des préfetures et conseils généraux, débat avec les groupes parlementaires et conférence de presse le 23 janvier 2015. L'enjeu est d'obtenir une loi considérablement améliorée, ambitieuse, conforme aux attentes et aux enjeux de notre société du XXI^e siècle.

■ Marylène Cahouet

Publicité



Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN est partenaire depuis 40 ans du réseau Banque Populaire afin de proposer à ses Sociétaires un service bancaire complet et accessible partout en France. Pour la CASDEN, être proche de ses Sociétaires se traduit au quotidien dans les offres bancaires qu'elle conçoit mais aussi dans les actions qu'elle mène sur le terrain. Et pour sensibiliser les jeunes générations, la CASDEN s'engage en faveur de l'éducation au développement durable en nouant des partenariats et en concevant des outils pédagogiques à destination des enseignants et de leurs élèves.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80

(1) Accueil téléphonique ouvert de 9h00 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Publicité

initiatives
LE partenaire des Associations

Donnez-vous les moyens de RÉUSSIR VOS PROJETS PÉDAGOGIQUES

- Des programmes de levées de fonds CLÉS-EN-MAIN adaptés à tous les besoins de financement
- ZÉRO RISQUE : des actions en toute sécurité
 - Reprise des invendus*
 - Pas d'avance d'argent*
 - 100% SATISFAIT ou REMBOURSÉ*
- Besoin d'un conseil ? Contactez nous au 02 43 14 30 00 (du lundi au vendredi de 9h à 18h30) ou sur initiatives.fr

Catalogues sur simple demande !

initiatives s'engage pour sauver des enfants malades avec le bateau initiatives-cœur. Rejoignez l'aventure sur initiatives-coeur.fr

P.A. SNES-PETITES ANNONCES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne : 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne : 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

- LOCATIONS**
- Serre-Chev.**, vac. févr., stud. 4 p., 300 €/s. Tél. 01 45 47 88 29
 - Conca (Corse Sud)**, loue maison village, GR 20, 10 min mer et rivière, 4/5 pers. Tél. 04 95 30 47 90, h. repas
 - (73) Pralognan-Vanoise**, loue, pied pistes, appt tout conf., 4/5 p., lave linge, lave vaisselle, 2 balc., févr. et plus. Tél. 06 19 11 43 29
 - Paris 13^e**, proche 5^e, loue 2 p. meublé, calme. Tél. 06 87 34 03 10
 - Venise et Rome**, part. loue appts 2/6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95
 - Londres**, grand 3 pièces, location 9-16 février, 550 €, martial_isabela@yahoo.fr
 - Hautes-Vosges**, coll. loue chalet, vac. févr., Pâques. Tél. 06 67 47 03 46
 - Londres**, studio vac. Tél. 00 4420 782 15569 + répondeur
- Paris 5^e**, près Mouffetard, loue 2 p. tt confort, wi-fi, sem. : 380 €, mois : 1 100 €. Tél. 06 72 62 74 06
- Paris-Montmartre**, collègue loue agréable 2 pièces, calme, clair, toutes périodes, 60 € par nuit, 350 € par semaine. Tél. 06 74 57 11 58, marielegal55@yahoo.fr
- LOISIRS**
- L'association Chicokids et Réduc'SNES proposent :
- un circuit de randonnées en avril 2015 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan ;
 - un circuit de 3 semaines au Tibet et au Népal août 2015.
- Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



« La vraie liberté est celle dont on profite sans condition » ALAIN LEBLANC

UE : PLAN D'INVESTISSEMENT

LE CSEE NE DONNE PAS QUITUS À JUNCKER

Adopté lors du Conseil européen des 18 et 19 décembre à Bruxelles, ce « Plan d'investissement pour l'Europe » a donné lieu à une déclaration du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) en direction des institutions européennes. La conception de l'éducation et de la formation qui est véhiculée dans ce texte est particulièrement inquiétante tout comme la question du financement des systèmes éducatifs.

Présenté comme un programme devant favoriser les investissements en vue de soutenir l'emploi et la croissance, ce plan a pour objectif de mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements supplémentaires au cours des trois prochaines années. Il identifie des initiatives ciblées afin de veiller à ce que des investissements supplémentaires répondent aux besoins de l'économie dans le domaine des infrastructures, notamment dans les réseaux à haut débit et les réseaux d'énergie, de même que dans les infrastructures de transport, en particulier dans les centres industriels. Sont également ciblés les énergies renouvelables et le secteur de l'éducation, de la recherche et de l'innovation.

« RELANCE » DANS L'AUSTÉRITÉ ?

L'idée principale de ce plan est d'utiliser des fonds publics comme garantie dans le but d'attirer les investisseurs privés et de favoriser les partenariats public-privé. « L'idée première est d'accroître la capacité de prise de risques grâce à de l'argent public afin d'encourager les promoteurs de projets et d'attirer les financements privés vers des projets d'investissement viables qui, dans le cas contraire,



ne verraient pas le jour. Les ressources publiques de l'UE seront ainsi utilisées de manière optimale. » Pour le CSEE, ce plan propose certes de nouvelles possibilités de financement des infrastructures éducatives, mais uniquement dans l'optique de

répondre aux exigences du marché de l'emploi et des entreprises. Il ne met pas l'accent sur la dimension sociale de l'Europe, véhicule une vision étriquée des missions de l'éducation et réduit les citoyens européens à n'être que

de simples « composantes économiques ». Le CSEE considère que l'éducation n'est pas une marchandise, mais un bien appartenant à la société dont le rôle est de servir l'intérêt public et non ceux des investisseurs privés. Dans un contexte européen dominé par les politiques d'austérité, nombreux sont les gouvernements qui continuent à procéder à des coupes dans les budgets de l'éducation et de la recherche. Parallèlement à cela, certains gouvernements encouragent de plus en plus la privatisation des services de l'éducation « potentiellement rentables », compromettant ainsi le libre accès à une éducation publique de qualité partout en Europe.

RUPTURE NÉCESSAIRE

Un tel plan n'est pas de nature à relancer les économies européennes pour une Europe sociale facteur de progrès et de justice sociale. La déclaration du CSEE rappelle à ce titre « qu'il ne sera pas possible d'apporter une solution viable permettant d'aboutir à une véritable reprise, à une croissance durable et à une cohésion sociale en Europe, tant que l'on n'abandonnera pas de manière radicale le modèle néolibéral. » ■ Odile Cordelier

EN GRÈCE L'ALTERNATIVE EST EN VUE

Si la Grèce change, l'Europe sera fatalement amenée à se réformer en profondeur. Cette perspective de rupture avec l'austérité ouvre des espoirs.

L'échec de la politique d'austérité en Grèce est patent : le revenu national a baissé d'un quart et la dette publique atteint maintenant 170 % du PIB. Dans l'éducation, les effets des mesures d'austérité sont désastreux : fermetures ou fusions d'établissements, procédures de licenciement d'enseignants, diminution de l'offre de formation pour les élèves... L'échec de cette politique, la révolte sociale face à la crise humanitaire, aux attaques contre le droit du travail, la santé, l'éducation, les services publics, ainsi que la crise d'un bipartisme gangrené par la corruption expliquent l'impasse politique dans laquelle se trouve la coalition au pouvoir (Nouvelle Démocratie-Pasok). Elle a en effet été conduite à organiser des élections législatives anticipées qui auront lieu le 25 janvier et en tête desquelles les sondages placent Syriza.



Certaines attaques vont même jusqu'à nier l'existence d'un programme de Syriza alors que celui-ci distingue deux parties dans son programme des 100 premiers jours. D'une part, la restructuration de la dette publique, qui devra faire l'objet de négociations. D'autre part, les mesures non négociables pour faire face à la crise humanitaire. Avec ce plan d'urgence, il s'agit de mettre fin à la dévalorisation salariale, de rétablir le SMIC à son niveau de 2010 (751 €), de restaurer les conventions collectives et les droits syndicaux, de créer des emplois publics, de supprimer la possibilité de licencier des fonctionnaires et de réaliser une vaste réforme fiscale.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

L'éventualité de l'arrivée dans un pays européen d'une majorité qui porte une rupture avec les politiques d'austérité est une opportunité pour ouvrir le débat sur la conception de l'Europe et des politiques budgétaires menées sous l'impulsion de la Commission européenne. Mais imposer de telles ruptures ne peut se faire qu'avec des mobilisations sociales et une solidarité concrète du mouvement syndical en Europe.

■ Daniel Rallet

EN BELGIQUE ET EN ITALIE GRÈVES GÉNÉRALES CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Le peuple grec n'est pas tout seul dans sa lutte ! Tour d'Europe des mobilisations contre les politiques de rigueur.

Lorsque des États européens conduisent les politiques d'austérité similaires, ce sont les mêmes effets qui s'abattent sur les salariés du secteur public, comme sur ceux du privé : remise en cause du statut de fonctionnaire par le biais de procédures de suspension puis de licenciement, restrictions des droits de négociation collective, accords imposés par les gouvernements pour le gel des salaires et des pensions, réforme du marché du travail visant, entre autres, à faciliter les licenciements et à précariser les emplois. Le tout dans une absence totale de dialogue social. La résistance à ces politiques d'austérité a connu en décembre des temps forts en Belgique et en Italie.

MOBILISATIONS D'AMPLEUR

Deux grèves générales y ont en effet connu un grand succès. En Belgique, le 15 décembre, les organisations syndicales ont exprimé leur refus de la réduction des dépenses publiques, du recul de l'âge de la retraite à 67 ans, de la libéralisation des services publics et de toutes les attaques contre les travailleurs au nom de la compétitivité et de la rigueur budgétaire. Les confédérations belges exigent des négociations salariales, le maintien complet de l'indexation salariale et une sécurité sociale forte. À noter

que le 19 décembre à Bruxelles, une action d'encerclement de la réunion du Sommet européen a eu lieu.

Le 12 décembre, la grève générale en Italie à l'appel de la CGIL et de l'UIL contre le projet de budget 2015 et contre la réforme du marché du travail (Jobs Act) n'a pas permis pour le moment d'obtenir le rétablissement d'un dialogue social digne de ce nom. Matteo Renzi cherche à passer en force sur les décrets d'application, mais il devra affronter un front syndical pour l'instant uni et déterminé.

■ Odile Cordelier



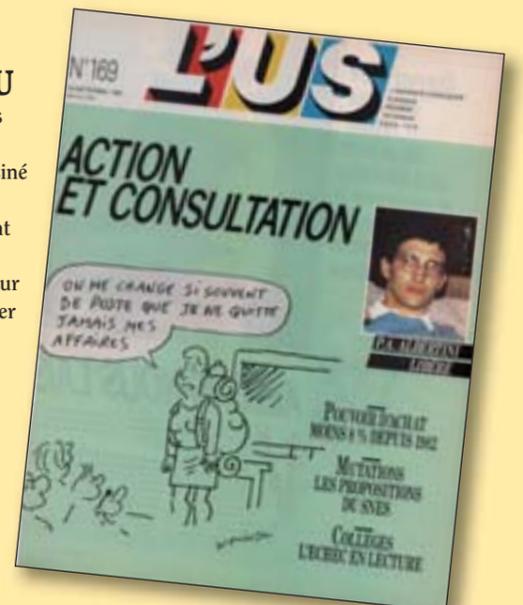
Manifestation pour les droits des femmes

La manifestation nationale pour les droits des femmes aura lieu le 17 janvier 2015 à Paris. Parce que le recours à l'IVG est un droit toujours menacé, le SNES FSU appelle donc à manifester à l'occasion du quarantième anniversaire de la loi Veil. La loi Bachelot entraîne également la fermeture de nombreuses maternités où sont pratiquées les IVG. Ces fermetures compliquent l'accès à l'avortement et tendent à le réduire gravement. Chaque femme, sur l'ensemble du territoire, doit pouvoir avoir accès à une contraception libre gratuite et à des centres d'IVG, avec choix de la méthode. En avant toutes !



Wolinski dans la presse du SNES-FSU

Dans les années 1980, quelques-uns des grands dessinateurs lâchement assassinés à Charlie-Hebdo ont dessiné dans la presse du SNES-FSU. Wolinski, avec son humour décapant et impertinent, avait illustré deux numéros de L'US en 1987 portant sur la revalorisation nécessaire du métier d'enseignant. Des dessins qui en disaient plus que de longs discours.



POUR LA REVALORISATION

Pas de changement pour la politique salariale : point d'indice gelé et nouvelle augmentation de la retenue pour pension de 0,4 point, les traitements nets des stagiaires et titulaires vont de nouveau diminuer de près de 0,5 %. Il nous manque deux mois de salaire par an si l'on compare les rémunérations actuelles à celles de l'an 2000 ! Quant au projet de décret indemnitaire pour mission particulière, le ministère redonne d'une main aux chefs d'établissement ce qu'il leur avait pris de l'autre : le pouvoir de faire pression sur les équipes.

SALAIRES INVERSER LA PENTE



Ménée au nom de la croissance et de l'emploi, cette politique a pourtant fait la preuve de son échec. Sans même évoquer les difficultés rencontrées par un grand nombre d'agents de la fonction publique, la perte du pouvoir d'achat subie par cinq millions de salariés pèse sur l'activité, d'autant que les mêmes orientations plombent aussi les salaires d'autres secteurs et les pensions de retraite. S'agissant des enseignants, la France est un des très rares pays de l'OCDE à n'avoir pris aucune mesure de revalorisation de leurs salaires depuis 2000. Dans le second degré, c'est désormais environ un poste au concours sur cinq qui reste vacant⁽¹⁾. Pourtant, le ministère continue à ignorer cette situation. Il ne mobilise même pas l'outil indemnitaire, le plus simple pour répondre à l'urgence.

MESURES D'URGENCE !

S'il est prévu de revaloriser à la rentrée 2015 les indemnités versées aux personnels exerçant en éducation prioritaire (+ 100 % en REP+, + 50 % en REP), d'autres indemnités seraient réduites

comme celle des tuteurs de stagiaires. La revendication du SNES-FSU que les indemnités remplaçant des décharges soient fixées au moins au niveau d'une HSA agrégé n'est pour l'instant pas entendue.

Pour le SNES-FSU, le dossier des salaires des enseignants, des CPE et des CO-Psy est urgent ; il faut utiliser les différents leviers que sont la valeur du point d'indice, la reconstruction des carrières et l'outil indemnitaire. Le doublement de la part fixe de l'ISOE, l'alignement sur cette base des indemnités assimilées, apparaît bien comme une mesure à imposer d'urgence.

■ Anne Féray

(1) 22 % des postes au CAPE en 2014 et 25 % au CAPLP

Pas de coup de pouce pour le SMIC

Il augmente de 0,8 % au 1^{er} janvier. Les assistants d'éducation verront l'indemnité différentielle évoluer pour porter leur rémunération mensuelle brute à 1457,52 €.

DÉCRET INDEMNITAIRE LA MAIN AUX CHEFS

Le ministère a présenté aux organisations syndicales le projet de décret instituant une indemnité pour les missions particulières prévues à l'article 3 du décret 2014-940 fixant les obligations réglementaires de service des enseignants. Ce projet fixe une liste de missions qui peuvent donner lieu à indemnité (coordonnateur de discipline, de cycle ou de niveau d'enseignement, référent de diverses natures...) et la possibilité d'indemniser des missions en lien avec le projet d'établissement ou le projet académique. En parallèle, un projet d'arrêté fixe les taux possibles de ces indemnités : sur la base d'un taux de 1 250 €, il définit quatre autres taux : quart de taux, demi-taux, double taux et triple taux. Pour le SNES, la liste des missions inscrite dans le projet pose deux problèmes. D'une part, elle ne prévoit pas que soient automatiquement indemnisées les missions contribuant à la bonne organisation des enseignements (décharges prévues dans les décrets de 1950 sous certaines conditions et coordinations). D'autre part, elle liste d'autres missions qui relèvent de la politique éducative, et qui devraient dans ce cas, pour le SNES-FSU, figurer dans un arrêté. Ajoutons que cette liste n'est pas exhaustive (oubli des référents vie lycéenne, des coordonnateurs PEAC ou PIIODMEF...).

INADMISSIBLE EN L'ÉTAT

Ainsi, même si le chef d'établissement doit présenter au CA les missions qu'il prévoit de confier dans l'établissement (gage de transparence), cette liste lui permet de choisir les missions qui seront effectuées dans son établissement, de faire éventuellement pression sur les équipes pédagogiques et pourrait renforcer les inégalités entre les établissements.

Par ailleurs, le ministère n'envisage qu'une circulaire pour définir les priorités et les taux afférents à chaque mission.

Le SNES-FSU exige que ce cadrage figure dans un arrêté. Enfin, le taux de base de l'indemnité est insuffisant, car nettement inférieur au taux de l'heure supplémentaire pour un agrégé.

Pour le SNES-FSU, ce projet est inacceptable. Il agit pour que le ministère revoie sa copie et appelle les personnels à exprimer leur opposition dans le cadre de la journée d'action du 3 février.

■ Xavier Marand



POUR EXIGER D'AUTRES

La répartition des emplois entre les académies pour la rentrée 2015 a été communiquée le mercredi 17 décembre en séance du Comité technique ministériel. Pour le SNES-FSU, elle est inacceptable car elle ne fait face ni à la poussée démographique d'ensemble, ni aux exigences propres à l'éducation prioritaire.

RENTÉE 2015

TOUJOURS PLUS D'ÉLÈVES PAR CLASSE

Cette répartition s'inscrit dans le cadre d'une politique qui prône encore et toujours la réduction des dépenses publiques. 11 879 postes sont en effet supprimés dans les ministères dits non prioritaires pour 10 601 créations à l'Éducation, la Justice et la Sécurité.

Sont créés 3 649 emplois d'enseignants et dix (!) emplois de CPE.

Les stagiaires assurant un mi-temps d'enseignement, il faut deux emplois de stagiaires pour

assurer un poste à temps complet devant les élèves. Ainsi, seulement 2 550 postes supplémentaires d'enseignants sur le terrain sont programmés dans le second degré public, pour 23 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2015, avec une très forte hausse dans les lycées généraux et technologiques, hausse en LP et légère baisse en collège.

Le ministère a convenu que ces moyens ne permettront d'accompagner cette hausse

démographique qu'à moitié, une partie significative des moyens étant consacrée à la refondation de l'éducation prioritaire (880 emplois correspondent au financement de la pondération REP+ au-delà des préfigurateurs) et à la formation : 300 emplois de PFA (formateurs académiques).

EFFECTIFS ENCORE EN HAUSSE

Or, la tension sur les effectifs est plus forte d'année en année : sur dix ans, les effectifs moyens d'élèves par division ont augmenté d'une unité environ et

les établissements de l'éducation prioritaire ne sont pas épargnés.

Le risque est grand d'un appauvrissement de l'offre de formation. L'accompagnement des collèges aux frontières de l'éducation prioritaire se fera sur la dotation globale, au détriment

des autres établissements et des élèves en difficulté sociale dans les collèges « moyens ».

En outre, la persistance de la crise du recrutement, dans une période où les départs à la

retraite restent à un niveau élevé, peut conduire à ce qu'à nouveau la totalité des emplois ne soient pas effectivement implantés dans les établissements à la rentrée.

Ces perspectives sont tout bonnement inacceptables ! Il est temps de faire de la « priorité à l'éducation » autre

chose qu'un vague slogan. Tous ensemble, agissons par la mobilisation dans les établissements sur la DHG et par la participation massive à la grève du 3 février, pour imposer au ministère la prise en compte de l'ensemble des besoins.

■ Fabienne Bellin



ÉNÉRATIONS

ÉTIERES

NDITIONS
TRAVAIL

POUR LA FORMATION

Malgré des avancées, le bilan de la réforme de la formation initiale n'est pas à la hauteur des enjeux. Quant aux moyens alloués à la formation continue, ils font cruellement défaut. Permettre aux personnels de construire leur pratique professionnelle puis d'actualiser leurs connaissances est une impérieuse nécessité. La grève du 3 février doit nous permettre de porter nos revendications.

FORMATION CONTINUE LE PARENT PAUVRE

L'offre de formation est en forte diminution depuis plusieurs années. Les contenus restants sont pilotés par les directives institutionnelles qui en font un instrument de formatage pour imposer de « bonnes pratiques ». Les modalités de formations posent aussi problème : ces dernières ont de plus en plus lieu le mercredi après-midi, souvent à distance qui plus est. Seuls certains personnels sont désignés par le chef d'établissement ou les corps d'inspection pour suivre des formations dont ils doivent ensuite rendre compte à leurs collègues.

CHANGER LA DONNE

Le DIF – ce droit individuel à la formation qui doit compléter des dispositifs de formation – existe, mais il est actuellement très peu utilisé faute d'une publicité suffisante. Le congé mobilité a disparu et les conseils à mobilité sont quasi inexistantes. Selon les académies, il faut attendre de trois à neuf ans pour espérer obtenir un congé formation.

Pour le SNES-FSU, la formation continue est indispensable à l'amélioration du service public d'Éducation et doit permettre un accès à de véritables compléments scientifiques, universitaires et didactiques. En grève le 3 février, nous revendiquons :

- une augmentation de l'offre de formation qui doit être adaptée aux besoins des personnels ;
- une consultation des personnels pour l'élaboration du PAF, via leurs représentants ;
- l'accès de tous les enseignants à toutes les formations sans solliciter l'avis du chef d'établissement ;
- l'organisation des formations sur le temps de travail, en présentiel ;
- le remboursement des frais engagés par les personnels ;
- le potentiel de congé formation doit être augmenté et le congé mobilité rétabli.

Ces revendications utiles à la profession ne peuvent trouver leur place qu'avec un budget qui tourne le dos à l'austérité. La grève du 3 février doit permettre de placer la lutte contre les politiques de rigueur à un niveau supérieur.

■ Alain Billate



FORMATION INITIALE

« PEUT BEAUCOUP MIEUX FAIRE ! »

L'augmentation du nombre de postes aux concours, les discours sur le rétablissement d'une réelle formation initiale, le dispositif EAP (étudiants additionnant présence en établissement et études) sont insuffisants pour enrayer la crise du recrutement.

La réforme (avec mise en place des ESPE) s'est faite dans la précipitation, sans cadrage national et en diminuant les moyens dans les universités. Ainsi, la moitié des stagiaires a encore un service à temps complet, ceux à mi-temps qui doivent valider en sus le master sont surmenés. La formation « adaptée » et son évaluation pour ceux déjà détenteurs d'un M2 n'ont été ni pensées ni financées et les réponses face à la colère des stagiaires sont bien souvent infantilisantes. Enfin, les volumes et contenus des formations ne permettent pas de répondre à tous les besoins.

POUR FAIRE FACE À LA CRISE

L'entrée dans le métier correspond toujours à une période de stress et de pressions difficilement compatibles avec l'épanouissement professionnel. À cela s'ajoutent des difficultés finan-

cières (salaire à 1,1 SMIC, IFF non versée ou avec retard...). En outre, formateurs et tuteurs voient leur travail « empêché », notamment par absence de décharge pour accomplir leur mission par ailleurs dévalorisée (baisse de 40 % de l'indemnité de tuteur). Il est donc urgent de reconsidérer la formation initiale, et le SNES-FSU revendique :

- pour rendre attractifs nos métiers : revalorisation des salaires et des conditions de travail, prérecrutements, décharge et formation pour les AED et non-titulaires, rétablissement des aides spécifiques aux candidats aux concours... ;
- un service à un tiers temps pour tous les stagiaires pour suivre des formations adaptées aux cursus antérieurs, affectés sur le service du tuteur ainsi déchargé pour accomplir sa mission revalorisée et se former. Décharge en première et deuxième année de titularisation pour une entrée progressive dans le métier ;
- l'ouverture de discussions pour améliorer les contenus de formation, définir des modalités d'évaluation intelligentes pour des professionnels en formation aboutissant à un cadrage national fort.

■ Catherine Mezaad



CONDITIONS DE TRAVAIL

La première consultation sur les nouveaux programmes concerne l'enseignement moral et civique. Les conditions de cette consultation sont inacceptables. Les contenus enseignés sont au cœur de notre activité professionnelle. Exigeons une consultation qui respecte notre professionnalité.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

ÇA COMMENCE PAR UNE PARODIE DE CONSULTATION...

Alors que l'actualité met sur le devant de la scène le rôle de l'école dans l'accès de tous à une citoyenneté éclairée et vivante, la conception de cet enseignement est un enjeu considérable.

Les modalités de la consultation, imposées par le ministère, sont inacceptables : calendrier trop serré (du 5 janvier au 23 janvier) sans réelle volonté de communication auprès des personnels, renvoi de l'organisation aux académies et aux corps d'inspection, document de synthèse indigent <http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/programmes-denseignement-moral-et-civique>, aucun cadrage national pour un débat sur les contenus eux-mêmes, refus ministériel (soutenu par le SNPDEN) de possibilité de temps banalisés pour un débat collectif dans les établissements, aucune indication sur les modalités de cet enseignement (qui l'enseigne ? à la place de quoi ? sur quel horaire ?). Une telle méthode augure bien mal de ce que sera la consultation sur l'ensemble des programmes du collège actuellement en cours de rédaction.



Par ailleurs, au détour de la page 13, on apprend que le conseil pédagogique jouerait un rôle central dans la détermination de la progression pédagogique de tous.

Le SNES-FSU condamne fermement cette volonté. Il appelle l'ensemble des collègues à s'emparer des projets de programme d'EMC, à débattre collectivement des contenus, à refuser le canevas de la consultation imposé par le ministère. Il appelle à affirmer clairement le refus de toute intervention du conseil pédagogique dans la détermination de la progression pédagogique de chaque enseignant, en envoyant un mail individuel ou collectif à emc-consultation-2014-2015@education.gouv.fr. ■ Sandrine Charrier

Le ministère doit l'entendre :

- une progression pédagogique décidée par le conseil pédagogique : c'est non !
- les consultations en catimini, non relayées sur le terrain, ne permettant aucun débat collectif et cadrées par un document ministériel peu pertinent, c'est non !

« Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme » SÉBASTIEN CASTELLION

PROMOTIONS À LA HORS-CLASSE 2015

DES AVANCÉES IMPORTANTES

Dans cette seconde partie de l'année scolaire s'ouvre la période des promotions à la hors-classe et des promotions de corps par liste d'aptitude.

En fonction des calendriers académiques et national, les CAP (Commissions administratives paritaires) siégeront pour examiner la situation des collègues promouvables.

ACQUIS DE L'ACTION SYNDICALE

Concernant particulièrement l'accès à la hors-classe, l'action résolue et opiniâtre du SNES-FSU et de ses élu(e)s dans les CAP a permis d'engranger des avancées importantes dès la campagne des promotions 2014. Ainsi, chez les professeurs agrégés, près de 90 % des promotions à la hors-classe ont bénéficié à des collègues étant au 11^e échelon de la classe normale. De même, chez les professeurs certifiés, près de 80 % des collègues au 11^e échelon ont été promus, près de 70 % chez les CPE. Enfin, à l'issue des discussions ouvertes par le ministère en 2013-2014, a été acté le principe selon lequel « tous les enseignants du second degré ont vocation à atteindre la hors-classe en fin de carrière ». Les promotions 2015 qui seront examinées dans les CAP devront donc permettre d'avancer concrètement vers la réalisation de cet objectif.

AU MILIEU DU GUÉ

Des obstacles persistent toutefois, principalement le maintien des avis attribués par le chef d'établissement et l'inspection, qui consti-

CARRIÈRES : Avancement d'échelon, promotion à la hors-classe, promotions par liste d'aptitude. Suivez votre dossier !



Avancement d'échelon (suppl. à L'US n° 747)

Promotions à la hors-classe, promotions par liste d'aptitude (suppl. « Spécial Agrégés » et « Spécial Certifiés » avec cette US)

tuent toujours un frein important à la promotion. Le SNES-FSU en demande la suppression et ses élu(e)s agissent avec efficacité pour en limiter le poids.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

s'engagent pour votre défense, pour le respect des droits de tous et de chacun, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la revalorisation de nos carrières, de nos métiers et de nos salaires.

■ Christophe Barbillat

AVEC VOS ÉLUS

Les suppléments « Carrières » publiés avec cette US (voir ci-contre) ont pour premier objectif de donner à chacun les moyens de vérifier sa situation individuelle et ses droits à promotion, d'en comprendre le mécanisme et de faire valoir ses droits. Prendre contact avec ses élus en CAP, dont l'expertise est reconnue par tous, leur fournir toutes les informations nécessaires aux vérifications qu'ils devront effectuer, leur envoyer la fiche syndicale de suivi individuel : c'est le moyen le plus sûr de s'assurer que ses droits seront respectés. Le second objectif est de donner à toutes et tous les moyens de comprendre les enjeux d'opérations de gestion qui apparaissent bien souvent complexes.

La fiche syndicale de suivi individuel : un outil essentiel

La fiche syndicale de suivi individuel, remplie avec une grande précision et accompagnée des copies des documents nécessaires, est indispensable aux élus pour vérifier votre situation.

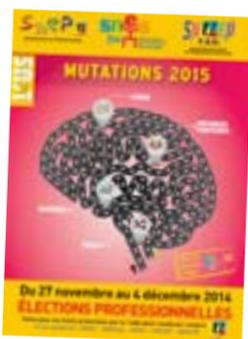
Où trouver les fiches de suivi individuel ?

- Dans les suppléments « Carrières »
- Elles sont aussi téléchargeables sur notre site : www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Fiches.html

MOUVEMENT 2015 UNE ÉTAPE CRUCIALE

Les groupes de travail « vœux et barèmes » sont en passe de se réunir dans chacune des trente académies. C'est l'occasion pour le SNES-FSU de vérifier que les droits des collègues à la mobilité sont respectés.

Sur la base des résultats obtenus aux élections professionnelles de décembre dernier s'installent, tant dans les académies qu'au ministère, les CAP – Commissions administratives paritaires – de chaque corps, autrement dit les instances paritaires dans lesquelles vont siéger, quatre années durant, nos représentants élus. Le SNES-FSU y est toujours majoritaire et ses élus sont déterminés à accomplir la mission qui leur a été confiée avec le sérieux et la détermination qui les ont toujours caractérisés.



celles correspondant à la situation du collègue. Pour les candidats relevant de la 29^e base, ce sont les élus nationaux qui effectuent ce travail.

POSTES SPÉCIFIQUES

Parallèlement, du 2 au 6 février, ces mêmes élus auront siégé au sein des groupes de travail sur les postes spécifiques nationaux (sections internationales, chefs de travaux, BTS, CPGE...). Là encore, ils l'auront d'autant mieux fait qu'ils auront disposé de la fiche syndicale. Même si les affectations sur ces postes se font hors barème, l'examen des candidatures en GT national oblige chaque inspection générale à expliciter les critères pris en compte pour le choix des candidats, ce qui, en règle générale, les amène à respecter ces dits critères. Ces groupes de travail émettent alors des propositions qui ne deviendront officielles que lors des FPMN (Formations paritaires mixtes nationale) et CAPN chargées de la phase inter du mouvement qui se déroulera du 4 au 12 mars.

■ Lionel Millot

SÉRIE TECHNOLOGIQUE DE L'HÔTELLERIE MOBILISATION POUR LA FORMATION

Le ministère veut imposer sa réforme. Il a maintenu l'examen des textes au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Seule la poursuite de la mobilisation permettra d'obtenir une remise à plat du projet.

Cette série est la dernière qui n'a pas été « réformée ». Le ministère a bâti un projet qui, certes conserve une filière complète de la Seconde à la Terminale, mais contient les points qui sont aujourd'hui contestés dans les autres séries : déprofessionnalisation des formations, regroupement d'enseignements technologiques, introduction de l'AP (accompagnement personnalisé), volant d'heures globalisé pour les enseignements à effectifs réduits. Les enseignants, consultés sur un projet parcellaire (horaires de l'ensemble du cycle mais uniquement les programmes de Seconde), refusent cette réforme qui, encore une fois, risquerait de « casser » ce qui fonctionne bien. Le SNES-FSU a exigé que le projet soit remis à plat et qu'il soit retiré de l'ordre du jour du CSE, pour reprendre des consultations sur une autre base.

PÉTITION ET GRÈVE

Une pétition a été massivement signée. Les personnels étaient en grève le 13 janvier dans plus d'une dizaine d'établissements. Ils ne refusent pas le principe d'une réforme mais exigent que les spécificités de la série soient préservées, que le débat aille au fond des questions. Pour le SNES-FSU, un report d'un an est nécessaire

avec une vraie concertation notamment sur :
 • les stages : les dix jours de stages perlés en Seconde étaient absurdes et impossibles à mettre en place dans de grosses structures : en CSE, l'administration a repris la proposition du SNES-FSU de quatre semaines en Seconde et quatre en Première ;
 • le calcul juste des dotations supplémentaires, affectées aux travaux pratiques et permettant d'assurer des groupes de douze élèves conformes à la réglementation, mais aussi aux dédoublements nécessaires en enseignement général ;
 • une consultation sur le programme des trois ans : on ne peut pas imposer une réforme qui ne donne une visibilité que sur l'année de Seconde ;
 • une remise en cause de certains contenus et notamment du regroupement restaurant et hébergement en « Sciences et Technologies du Service »



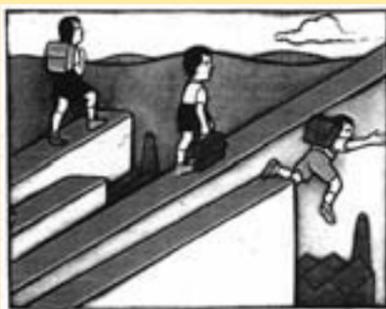
que les collègues de spécialité refusent. Malgré la pression du SNES-FSU, le ministère a maintenu le texte à l'ordre du jour du CSE. Le CSE a rendu un avis négatif, la ministre serait bien inspirée d'en tenir compte. Le SNES-FSU appelle les collègues à poursuivre la mobilisation, pour les enseignants, pour les élèves, afin d'assurer la pérennité de la série.

■ Thierry Reygades

Agrégation interne

Les épreuves écrites de l'agrégation interne se dérouleront du 27 au 30 janvier 2015. Vous trouverez sur le site le détail du calendrier des épreuves écrites et orales : www.snes.edu/Agregation-interne-2015.html ainsi que notre publication : www.snes.edu/Agregation-interne-2015-27714.html. La session 2015 voit une augmentation de 12 % des postes ouverts à l'agrégation interne, soit 925 postes. Le ministère a donc fait un léger effort pour cette session, mais nous sommes encore loin des 2 000 postes annuels ouverts à l'agrégation interne entre 2001 et 2003. C'est d'autant plus regrettable que notre point d'indice est gelé depuis maintenant cinq ans et que l'accès au corps des agrégés permet l'amélioration de la carrière des lauréats. La grève du 3 février sera l'occasion de revendiquer que le corps des agrégés devienne le corps de référence du second degré. C'est tous ensemble que nous obtiendrons cette revalorisation !

Quand Honoré, disparu dans l'attentat de Charlie, illustre L'US en 1987



Dissection des souris : interdite !

Après une certaine période de flou dans les académies, une note de la DGESCO en date du 28 nov. 2014 (www.recherche-animale.org/sites/default/files/note_sur_les_dissections.pdf), interdit définitivement, avant le baccalauréat, la dissection des souris, ainsi que de tout autre vertébré et céphalopode, à l'exception de ceux « faisant l'objet d'une commercialisation destinée à l'alimentation ». La confrontation avec le réel est l'un des fondements des SVT, dans l'évident respect de la vie animale, ce que les solutions alternatives proposées – maquettes, numérique – ne peuvent remplacer. Cette circulaire apparaît comme une entrave supplémentaire à la liberté pédagogique et une nouvelle étape vers la disparition des travaux pratiques en SVT. Le SNES-FSU a interpellé le ministère pour avoir des précisions sur l'utilisation possible des stocks dans les établissements. Plus d'informations : www.snes.edu/Dissection-des-souris-interdite.html

« La religion est le soupir de la créature accablée, l'âme d'un monde sans cœur » MARX

GRÈVE DES MÉDECINS LIBÉRAUX

REPENSER LE RÔLE DU GÉNÉRALISTE

Pour maintenir la pression contre certains aspects du projet de loi santé qui devait être soumis au Parlement en ce début d'année 2015, les médecins généralistes ont poursuivi en janvier leur mouvement de grève entamé fin 2014.

C'est avant tout la généralisation du tiers payant qui cristallise la colère des médecins généralistes. L'article 17 du projet de loi santé prévoit en effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, plus aucun patient n'aura à avancer les frais pour des soins ou consultations médicales, le médecin étant directement rémunéré par l'assurance maladie et la mutuelle du patient. Cette mesure répond à un réel besoin quand on pense au nombre de malades qui renoncent à se faire soigner pour des raisons financières. Mais certains professionnels craignent d'être payés avec retard, notamment pour ce qui relève de la part prise en charge par les mutuelles. Un compromis pourrait pourtant être trouvé : le médecin serait intégralement payé par l'assurance maladie, à charge pour cette dernière de se tourner vers les 500 mutuelles existantes pour récupérer la part de la complémentaire. La généralisation du tiers payant pose aussi avec force la question des dépassements d'honoraires dans le cadre du secteur 2, qui comptait 3 240 généralistes et 23 802 spécialistes en 2013 sur plus de 100 000 médecins libéraux (avec un taux moyen de 54,4 % au-delà du tarif de la Sécurité sociale au 1^{er} semestre 2014).

RECONQUÉRIR UN SYSTÈME DE SANTÉ DE HAUT NIVEAU

Les médecins critiquent d'autres points du projet de loi santé, comme l'extension des prérogatives des Agences régionales de santé pour structurer les soins de proximité ou le « démantèlement » de leur métier à travers par exemple



la possibilité donnée aux pharmaciens d'administrer eux-mêmes des vaccins (article 31). Ils réclament aussi des négociations tarifaires. La ministre de la Santé Marisol Touraine s'est déclarée « ouverte à la discussion » et prête à réécrire certains articles du projet de loi dont l'examen parlementaire a d'ores et déjà été repoussé au printemps.

Ce report doit être l'occasion pour le SNES et la FSU de mettre en avant l'impérieuse nécessité de reconquérir un système de santé de haut niveau pour tous, en repensant notamment le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné et en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération.

■ Monique Daune

STRASBOURG PUNI POUR AVOIR FAIT SON TRAVAIL

Un enseignant de l'académie de Strasbourg, ayant utilisé des caricatures pour expliquer à ses élèves l'actualité et l'importance de la liberté d'expression, a été suspendu par le recteur qui ne l'avait pas préalablement entendu.

J eudi, dans un collège de Mulhouse, un collègue d'arts plastiques décide, comme l'administration nous a tous encouragés à le faire, de parler des événements tragiques de la veille avec ses élèves d'une classe de Quatrième. À partir d'une séquence construite avec attention et faisant appel à de nombreuses supports visuels, il a abordé les questions de caricature, de liberté d'expression, se fondant sur ses compétences de professeur d'arts plastiques.

SUSPENDU QUATRE MOIS

Les difficultés, similaires à celles que beaucoup de collègues ont rencontrés, avec deux élèves semblaient réglées après le cours. Pourtant, dès lundi, suite à des interventions qu'il reste à élucider, le recteur, alerté par la principale, prononce une suspension de quatre mois pour faute professionnelle grave et enclenche une procédure disciplinaire, sans même recevoir le collègue, sans même connaître le contenu du cours dispensé.

En réponse aux interpellations du SNES académique, il invoque la protection de l'enseignant... curieuse façon de protéger un fonctionnaire par la menace d'une sanction. Décidément la logique rectorale est parfois bien étrange quand

elle se fonde sur l'idée qu'un « soldat du front » doit être, a priori, considéré comme coupable à la première contestation de son action.

FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE

Le SNES-FSU condamne de telles méthodes et soutient le collègue. L'administration doit avoir le courage d'assumer ses responsabilités quand elle exige de ses agents d'exercer ces missions difficiles, sans formation, sans accompagnement. La lumière doit être faite sur la nature réelle de l'incident survenu en cours, sur les circonstances qui ont conduit le chef d'établissement, au nom du recteur, à condamner l'enseignant dans un courrier aux parents collé dans les carnets de correspondance des élèves de la classe.

Une mesure conservatoire n'est pas un acte d'accusation ni une mise à l'index, sauf à céder à des pressions du type de celles dont on demande aux enseignants d'apprendre à leurs élèves à y résister.

Ce n'est pas en traitant ainsi ses personnels que l'École remplira la mission que la Nation lui demande de remplir : expliquer les valeurs d'égalité, de justice, de respect.

■ Roland Hubert



Dessin d'Honoré sur la liberté d'expression.

SOLIDARITÉ AFFLIGEANT ET CHOQUANT

Jour de l'an 2015. Chez lui, un enseignant décède subitement d'une crise cardiaque. Les obsèques ont lieu le jeudi 8 janvier 2015, hasard du calendrier, c'est jour de deuil national.

Chez les personnels de ce collège difficile du Vaucluse, l'émotion est à son comble, et chacun souhaite assister aux obsèques, accompagner un collègue de travail de longue date jusqu'à sa dernière demeure, se tenir aux côtés de son épouse, elle aussi professeur dans l'établissement.

C'est sans compter sur notre administration qui, à trop garder les yeux rivés sur les indicateurs de performance et le nombre d'heures de cours perdues par les élèves, en oublie la décence et les règles de bonne conduite les plus élémentaires. Les personnels se voient opposer un refus à leur demande d'autorisation d'absence : nécessité de service oblige ! Ils n'ont qu'à faire une délégation, comme si le deuil et le chagrin se déléguaient !

Choqués par tant de mépris et, il faut bien le dire, de bêtise, les collègues décident qu'ils se rendront malgré tout aux obsèques et évoquent un préavis de grève. Qu'à cela ne tienne, la réponse du DASEN et du cabinet du recteur ne se fait pas attendre : ceux qui se rendront aux obsèques seront bien ponctionnés d'un trentième pour service non fait.

Cette position mesquine et inhumaine a été confirmée à la section académique du SNES-FSU le jeudi 8 janvier et ce malgré d'énergiques protestations. Les personnes qui ont pris cette décision et celles qui l'assument ne sont pas dignes des responsabilités que la République leur a confiées.

■ Laurent Tramoni

De très nombreuses réactions sont parvenues au S3 d'Aix-Marseille

« Les textes de lois qui définissent les interdictions sont nombreux. Il serait très utile que des textes de lois rendent obligatoires, l'intelligence, la finesse, le discernement, la tendresse, la bienveillance, l'empathie, le courage et tant d'autres valeurs. »

« L'apprentissage de la citoyenneté et la transmission des valeurs humaines et républicaines est votre mission, disaient des formateurs de l'IUFM. Indigne. »

« Chronique de la connerie ordinaire mais je suis sûre qu'avec son augmentation de prime de 10 000 euros le recteur enverra une jolie couronne. »

« C'est méprisable ! C'est veule ! Quand je pense que depuis deux jours, du sommet même de l'État, on en appelle à l'unité et à la solidarité. Ces notions ont-elles le même sens pour tout le monde ? »

« C'est écœurant. P..., y a vraiment des semaines de m... ! »

« C'est effectivement confondant de bêtise. »

« À la rentrée scolaire 2014, l'un d'entre nous s'est suicidé au lycée Artaud, à cause d'un management inhumain, nous aimerions croire que l'administration à tous les échelons en a tiré les conséquences mais visiblement ce n'est pas le cas. Les personnels ne sont pas des pions que l'on dispose ici ou là. »

Collège Romain-Rolland (Ivry-sur-Seine)

Actuellement APV et Zone de prévention violence, dont la majorité des élèves provient d'écoles classées ZEP, il a été le seul collège de la ville à ne pas avoir été classé REP. L'analyse des pourcentages des quatre indicateurs retenus par le ministère montre qu'il doit faire partie de la carte d'éducation prioritaire. Les enseignants, déjà très mobilisés

(grève, lettres à la rectrice, audiences...), ont décidé de poursuivre leur action pour dénoncer cette injustice et obtenir le classement REP.



Hausse des salaires : l'exemple vient d'en haut

Les recteurs touchaient de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) depuis janvier 2001 (de 140 à 180 points par mois). En 2010, leur indemnité de charge administrative est remplacée par une part fixe fonctionnelle de 15 200 € par an à laquelle s'ajoute une part variable pouvant aller jusqu'à 45 % de ladite part fixe. Les étrennes 2015 apportent à ces responsables académiques, dont personne ne niera la qualification ni les responsabilités, une substantielle augmentation de cette prime de 68 %, la passant à 25 620 € par an. Sans compter la part variable, c'est le salaire annuel d'un certifié ou CPE après 10 ans de carrière. Le ministère se trompe : ce sont bien les enseignants qui sont les « oubliés » de la revalorisation et non les recteurs. Faisons les comptes. C'est bien un recul du pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis juillet 2010) auquel sont confrontés nos collègues et c'est bien d'injustice dont il s'agit quant à ce bonus ahurissant.

Rebelote !

Comme si ça ne leur avait pas suffi... Déjà l'an dernier, le ministère avait tenté d'imposer à la hussarde une prérentrée des enseignants le 29 août 2014. Une mobilisation d'ampleur de la profession, dans laquelle le SNES-FSU joua un rôle moteur, avait alors fait reculer Benoît Hamon en arguant du fait que la prérentrée était un jour de service comme les autres qui devait de ce fait être inclus dans la fameuse année scolaire de 36 semaines. Les ministres passent, mais leurs mauvaises idées restent. Malgré le recul de son prédécesseur pour l'année 2014, Najat Vallaud-Belkacem a confirmé pour l'année à venir les dates fixées par l'arrêté du 24 janvier 2014. La prérentrée 2015 est prévue le vendredi 28 août et les élèves seront attendus dans les établissements dès le lundi 31 août... C'est une véritable provocation. La profession ne doit pas laisser faire ! Le SNES-FSU proposera dans les semaines à venir un cadre d'action.

LE SILENCE, C'EST LA FIN DE LA LIBERTÉ



Rien ne sera plus vraiment pareil après cette semaine sanglante qui s'est terminée par des marches dans tout le pays et dans de multiples villes à l'étranger. Les médias du monde entier et toute la toile ont frémi, analysé, se sont interrogés.

Ils ont voulu assassiner la liberté d'expression. Nous ne l'avons pas accepté.

Charlie n'est pas mort et les crayons font toujours face aux armes.

« Être Charlie » ne peut être une toquade, un mouvement d'humeur ou un simple hommage. Il s'agit maintenant de faire vivre l'élan du week-end dernier, de lui donner une consistance politique, de répondre aux exigences qui émergent de ce mouvement. Finalement de faire vivre au quotidien les valeurs de la République et la laïcité.

Honoré, Charb et Wolinski avaient dessiné pour le SNES ou pour la FSU. Certains de leurs dessins ont été reproduits dans les pages de ce numéro de L'US.

« Je suis trop âgée (85 ans et des difficultés à marcher) pour manifester, mais je suis d'accord avec ce que fait et dit le SNES. Je suis Charlie. » F. R.

« Oui nous sommes tous Charlie parce que la liberté ne se divise pas et que la liberté d'expression, comme la liberté absolue de conscience, ne se discutent pas. Tristes, oui ; mais fiers de reprendre le flambeau de valeureux libertaires qui n'avaient pour armes que le crayon et l'humour. » Jean - Louis

« J'ai acheté la presse ce matin, j'ai passé ma journée en lecture, commentaires, débats avec les élèves de BAC PRO, je recommence demain. » S. C.

« La réaction de certains de nos élèves est vraiment très inquiétante. Je ne leur en veux pas : ce sont MES élèves. L'un d'entre eux est sous la coupe de parents radicaux : prière à 5 h du matin, pas de musique, etc. Il faut que nous fassions quelque chose. Il faut trouver des intellectuels, des musulmans qui ont souffert de l'islamisme et les inviter à témoigner auprès de nos gamins. Voilà, c'est une idée... Je me sens en manque d'outils. » Sandra M.

